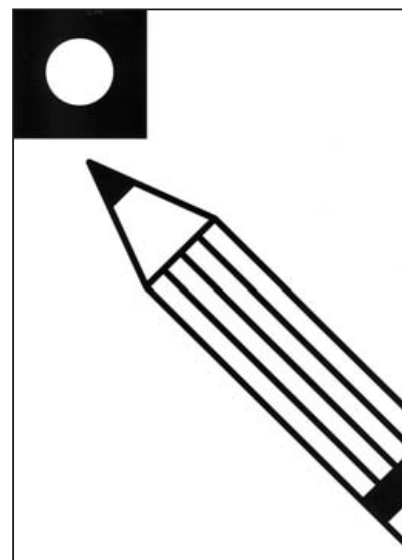




«LA MAIN DANS LA MAIN» : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR 1 - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 249 Mai 2007 Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin 5000 Namur.

CE 10 JUIN TOUS AUX URNES !



Ce 10 juin, nous sommes appelés à voter pour des représentants à la Chambre et au Sénat. Nous voyons peu d'affiches. Nous entendons peu de débats. A côté de la campagne présidentielle française, c'est très calme.

C'est peut-être oublier ou cacher des enjeux importants. Choisir des partis démocratiques. Au sein de ceux-ci, voter pour des hommes et des femmes en qui on peut avoir confiance.

Ceux pour qui l'intérêt, le bien-être de tous est plus important que leur intérêt particulier. Ceux qui oseront, dans cette période de capitalisme sauvage, réaffirmer le souci des plus pauvres.

Ceux qui non seulement déclareront mais vivront la solidarité. Ceux qui seront conscients que le véritable progrès d'une société se mesurera à l'amélioration de la qualité de vie des plus pauvres.

Et non pas dans l'augmentation insouvenante de la richesse des nantis, en excluant au bord du chemin une quantité de laissés pour compte, pour lesquels seront mis en place des systèmes d'assistance avec des petites mesures politiques pansements.

Fabien Lardinois

EDITORIAL

N°249 SOMMAIRE

L • S • T

**LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL**

Rue Pépin, 64 • 5000 Namur
Tél. : 081 / 22 15 12
Cpte : 001-1237833-92

Bureau de dépôt :
5000 NAMUR 1

Prix : 1 Euro
Mensuel n° 249
Mai 2007

Ed. resp. : Andrée Defaux
64, rue Pépin 5000 Namur

-Andenne	2
• Il n'y a pas d'âge pour apprendre	
-Ciney-Marche-Bastogne	3
• Habitat dans les campings	
- Namur	4/5
• Paroles de mamans des cités	
• Je voudrais gagner une fois	
- Nos droits	6
• Nouveautés à propos du contrat de bail	
- La page des enfants	7
• En attendant l'atelier du mois d'août	
- Ca se passe	8
- Petites nouvelles	8

DE ANDENNE

IL N'Y A PAS D'AGE POUR APPRENDRE

Une militante, qui a repris des cours de remise à niveau, veut nous faire part de cette expérience ...



Ca fait déjà un petit temps que je cherchais à suivre des cours pour pouvoir sortir de chez moi et voir autre chose. Mais je ne trouvais pas facilement ce qui me correspondait parce que je n'ai pas beaucoup de moyens de déplacement et que ma santé ne me le permettait pas avant.

J'habite dans un village où il n'y a pratiquement plus de bus pour aller à Wanze et plus du tout pour aller à Andenne.

Donc pour te déplacer quand tu n'a pas de voiture, ce n'est pas évident. J'ai un vélo mais c'est difficile quand on a des problèmes de santé.

Quand j'ai trouvé ces cours de remise à niveau dans le journal de ma commune, cela m'a plu, cela correspondait à mes envies, intérêts, projets,...

Ces cours font partie de l'asbl «Réussir à l'école» qui vise à lutter contre l'échec scolaire. Ce sont des cours pour des personnes qui n'ont

jamais été à l'école ou qui n'ont pas eu l'occasion d'y aller beaucoup.

J'y vais une fois par semaine pendant une heure et si je ne sais pas venir, ce n'est pas grave, il faut juste que je préviene. Il n'y a pas de date de fin fixée à l'avance pour ces cours ; c'est moi qui décide quand je veux arrêter. Je ne dois rien payer, les frais sont pris en charge par l'asbl.

On peut choisir si on veut être tout seul ou apprendre en groupe. Moi je préférerais apprendre toute seule car j'ai peur qu'on se moque de moi si je suis avec d'autres personnes qui savent plus de choses.

JAMAIS TROP TARD POUR APPRENDRE

La première fois, j'y suis allée pour faire connaissance : le professeur m'a demandé mon âge et ce que je voulais apprendre. J'ai répondu que j'étais intéressée par l'Euro, les heures, l'alphabet et les dictées.

On a d'abord commencé par l'heure parce que j'étais souvent beaucoup trop tôt quand j'avais un rendez-vous de peur d'être en retard. Grâce à cela, maintenant j'arrive à l'heure. Ensuite, j'ai appris l'alphabet par cœur. J'ai aussi appris comment mieux lire et écrire. Mais pour la lecture je vais encore un peu trop vite.

C'était difficile d'apprendre au début mais je suis à l'aise avec elle. Elle me dit que si j'ai un problème ce n'est pas grave, que je ne dois pas avoir peur de le dire. J'ai plus confiance comme cela que si j'étais en groupe pour apprendre.

J'apprends et je peux aussi discuter.

C'est important pour moi d'y aller J'y vais pour moi, pas pour les autres. Je m'en fous qu'on se moque de moi parce que je suis des cours à 51 ans ! Même si je n'ai pas beaucoup été à l'école dans ma vie, ce n'est pas grave, j'apprends maintenant. Il n'est jamais trop tard.

C'est très intéressant d'apprendre des choses qui me servent dans la vie de tous les jours ! Ce n'était pas le cas pour les autres formations que j'ai faites. Celle-ci me correspond mieux.

Je commence à me débrouiller toute seule pour des choses que je ne savais pas faire avant.

FORMATION : ENVIE OU OBLIGATION ?

Parfois, nous n'avons pas la liberté de choisir quelle formation nous conviendrait, correspondrait le mieux ou même de décider si nous voulons en suivre une ou pas. De plus certaines formations ne mènent pas souvent vers un emploi comme on le prétend.

UN PERE RACONTE...

« Mon fils a arrêté l'école puis s'est fait engager pendant un an via des agences intérim. Il est au chômage pour le moment. Il doit absolument faire des formations s'il veut garder ses allocations de chômage.

Parmis les différentes formations qu'il a entreprises, il en a fait une dans l'horeca. Il devait être engagé après 6 mois dans le restaurant mais le patron, après avoir touché les indemnités pour la formation, ne l'a pas engagé.

Au final, mon fils en est toujours au même point. »

Une militante

DE CINEY-MARCHE-BASTOGNE

HABITAT DANS LES CAMPINGS ET LES DOMAINES

Le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine !

A HEURE

J'ai revu Albert Harte, il y a peu, en forme. Il a entrepris des travaux dans son chalet.

Il aide depuis plusieurs mois sa fille à agrandir le sien. Le domaine s/Pierreux où il habite est entré ou entre en zone d'habitat. Ca veut dire que les habitants bénéficieront des aides à la rénovation de la Région wallonne.

Et devront se soumettre aux prescriptions urbanistiques des zones d'habitat

A ONHAYE

Au Domaine Mayeur François, qu'a permis le travail d'agent de concertation locale ?

Avant toute chose, c'est comme militant de LST que nous nous sommes engagés dans cette présence régulière auprès des habitants du Domaine Mayeur François.

Nous nous sommes appuyés sur certains points repris dans le plan HP (Habitat permanent) de la Région wallonne et nous en sommes servis comme leviers.

Le plan se situe notamment dans le prolongement du Rapport Général sur la pauvreté. Il réaffirme avec force sa finalité : « Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et favoriser l'accès de l'ensemble de la population wallonne aux droits économiques et sociaux garantis par l'article 23 de la Constitution : le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine, le droit à un environnement sain, le droit à l'épanouissement culturel et social, le droit à un logement décent, le droit à la protection de la santé et à l'aide médicale, le droit au travail. »

DES CONTACTS

Cela a donc permis :

- un contact régulier avec les habitants du domaine, avec une attention particulière accordée à ce que les habitants veulent vivre en partant des difficultés actuelles,

- un contact régulier avec l'antenne sociale locale, avec une attention particulière accordée aux démarches réalisées avec les plus pauvres,

- un contact régulier avec les autorités communales dans le souci qu'il y ait un débat au sein du collège et du conseil communal sur la réalité vécue au domaine,

- un contact aussi avec les autres habitants de la commune via les rencontres du PCDR (plan communal de développement rural) avec le souci de faire connaître la réalité du domaine dans lequel vivent des gens comme tout le monde.

Des personnes qui vivaient dans des logements insalubres ont été relogées dans de meilleures conditions. De nombreux seconds résidents ont revendu leur chalet.

LA CONCERTATION

La concertation avec les habitants et les autorités communales a mis en évidence les grands axes d'action

- de nombreux habitants qui n'ont pas choisi de vendre leur bien à la commune décident de rester dans leur lieu de vie. Les démarches sont donc entreprises pour faire passer le domaine en zone d'habitat en respectant une série de critères techniques.

- le système de copropriété fait que certaines personnes ne paient pas leurs charges, tout en sachant que tous les copropriétaires sont solidaires de la dette des autres.

L'ancien syndic professionnel a grevé les comptes. Première décision : révoquer ce syndic et mettre en place un syndic et un comité de gestion interne au domaine, encadré par le bourgmestre et le président du CPAS.

Le gros point actuel est la gestion de la dette de la copropriété.

- sortir le domaine de l'insalubrité (dangereux) en effectuant des travaux : nouvelle installation électrique, nouvelle installation de distribution d'eau, nouvel axe routier sur l'axe central (pratique d'échange de logements pour concentrer les habitants autour d'un même axe).

Pour ce faire, chaque copropriétaire doit céder sa partie de route à la commune pour qu'Electrabel puisse entamer les travaux. Le problème du paiement du double raccordement est actuellement à l'étude par le CPAS pour que les habitants qui ont des petits revenus aient la possibilité de se raccorder.

- à travers la consultation communale du PCDR (où les habitants de la commune sont invités à donner leur avis sur un plan communal de développement rural qui peut comporter des travaux, des aménagements de certains quartiers), à laquelle ont participé des habitants du domaine, s'est nettement affichée la volonté d'amener les différents quartier de Onhaye à une qualité de vie de même niveau.

Nous y avons réalisé un travail de sensibilisation au sein de la commune. Les membres de la commission ont finalement trouvé important de mettre la priorité à des travaux d'aménagement au sein du domaine.

Fabien Lardinois

DE NAMUR

PAROLES DE

Des femmes parlent de la vie dans leurs cités.

Le 16 avril, dans le cadre de la permanence de LST, nous avons reçu quelques personnes du centre culturel de Sambreville, qui vient de sortir une vidéo "cités-mères".

Le Centre Culturel de Sambreville en collaboration avec le CPAS est allé à la rencontre de ces femmes qui vivent dans des quartiers sociaux, femmes qui expriment leurs difficultés d'élever leurs enfants aujourd'hui, leurs difficultés de vivre...

Voici quelques témoignages glanés de cette vidéo :

"La valeur principale, pour moi c'est : être poli, s'aider l'un l'autre, respecter les parents, aller à l'école le plus possible. Mon rêve : avoir une maison plus grande, avoir un travail, que nos enfants ne manquent de rien."

"On ne parle pas facilement. Et pourtant ça fait du bien... Alors on devient nerveux."

"Je n'ai pas choisi d'aller dans la

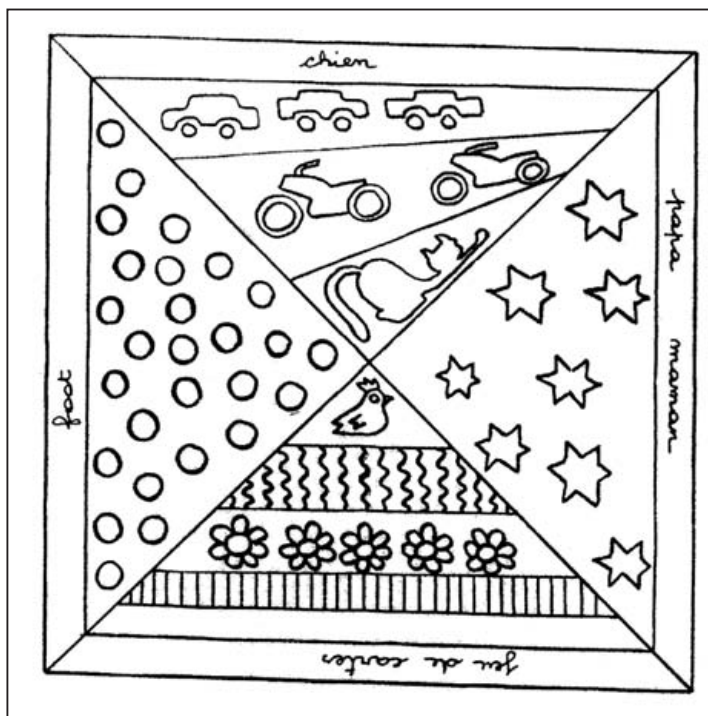
cité. Avant j'étais dans un village et cela me plaisait. Mais il y avait beaucoup de ragots qui nous obligent alors à se fondre dans tout le monde."

"Une cité, c'est aussi un peu d'entraide et d'amitiés. J'ai besoin des autres aussi..."

Et plein d'autres témoignages encore. Nous avons regardé cette vidéo et parlé de ce que nous vivons, de nos témoignages.

(suite page 5)

JE VOUDRAIS GAGNER UNE FOIS



J'adore le « foot ». Quand je suis dans ma famille, je joue au « foot ». Je vais au terrain avec ma maman, et je peux jouer. Ma maman me regarde. J'ai mis le mot « papa ». Il n'est plus là, mon papa. Il me payait des cannettes de coca pour aller à l'école, il me conduisait, il portait parfois ma mallette. J'ai une photo de lui dans ma chambre. Ce qui est dur, c'est que je voudrais encore faire la route avec lui. On ne parle pas beaucoup de lui à la maison, maman est triste alors. Je parle avec un ami de maman.

« Maman », c'est elle qui s'occupe de moi. Pour tout, pour mes papiers et tout. Maintenant, elle peut me téléphoner le mercredi à l'institut.

J'ai écrit « jeu de cartes ». Le soir, à la maison, on joue aux cartes avec maman, un ami et mon frère et ma sœur. Au couillon, à toc-toc... C'est souvent mon frère qui gagne. Je voudrais gagner un fois.

Mon « chien », il est gentil, il s'appelle gamin. Je le sors tout le temps, le matin, quand je suis à la maison. Je me lève tôt, je me réveille avec mon Gsm. Parfois, il dort avec moi, même si je ne peux pas.

Arnaud

**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE,
LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU
CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE**

DE NAMUR

MAMANS DES CITES

Des témoignages qui en amènent d'autres.

Marina: "J'habite une cité sociale. De mon côté, pas de problèmes, ce sont des personnes qui sont là depuis des années. Je ne vais pas chez les gens. Bonjour, bonsoir sans plus.

Personnellement je n'ai pas de problèmes. Pourtant, des sources de tensions existent : il y a une partie de la cité avec des logements pour des handicapés. Ils ont une plaine de jeux mais pas chez nous. Et dans la cité, on compte pas mal d'enfants.

Même si c'est une cité, ma porte reste ouverte. Dans les cités, il n'y a pas que les jeunes, les parents ont aussi un rôle à jouer. En tant que parents, nous-pouvons nous expliquer calmement, nous pouvons mettre des limites à nos enfants, le plus possible."

Blanche: "Avant je ne me rendais pas compte, je ne savais pas ce qui se disait, je traversais très peu la cité. Il est plus difficile d'avoir une intimité dans une cité. On vit les uns sur les autres. Et chacun avec ses difficultés, ses soucis. Mes enfants ne sortent pas pour éviter les problèmes. J'ai la chance d'avoir un jardin. Mon fils de 16 ans n'a pas de lien avec les jeunes de la cité. Quant à ma fille qui ne reste pas en place, c'est difficile de la laisser aller jouer avec les autres enfants. Car je sais comment bien souvent cela se termine. Je les élève chez moi. On peut aller se promener. Avant je vivais dans un building et c'était invivable.

Je dis bonjour aux voisins. Je suis comme ça, j'aime parler. J'aime les jardins alors je parle des fleurs, de plantes. On peut parler avec ses voisins sans s'engueuler, pour dire des choses qu'on aime faire."

Steph: "Je ne me plais pas en building. J'ai 4 enfants dont le deuxième est hyperactif.

Je ne peux pas le laisser enfermé alors quand il joue dehors cela se ter-

mine souvent en bagarres. C'est idem pour l'ainé. Les plus petits ne sortent pas sans qu'un adulte ne les accompagne.

Dans la cité, il y a une plaine de jeux. Des grands cassent les jeux, il y a aussi de la drogue, de l'alcool, le langage. Pourtant, c'est un lieu où on peut se rencontrer, se parler en surveillant nos enfants. Pour cela, c'est un chouette endroit de rencontres.

Dans ma cité, je vis dans l'insécurité alors que le bureau de police est tout près. Quand mon compagnon part le soir, je ferme la porte à clé.

Pourtant, certains voisins sont très bien, je me suis fait des amis mais à qui se fier ? Avec tout ce qui se passe. J'ai déjà interpellé des enfants qui se battaient "il n'y a pas assez de guerre dans le monde pour encore se disputer?"

Virginie: "Mon mari et moi, avons fait une demande pour un logement social. Ce que j'ai vu dans le film "Cités-mères", me fait peur. Ce n'est pas très optimiste. On pense à l'éducation de notre fille. Il ne fait pas vraiment bon vivre pour les mamans dans les

cités. "

Andrée: "La télévision apporte son lot de violences à travers les informations, les films, les dessins animés. Nous sommes tous confrontés à cette violence, elle fait partie de notre vie de tous les jours et on se sent impuissants. Qu'on habite une cité ou non."

Tous: "Nous avons tous le souci d'une éducation pour nos enfants. On voudrait les éduquer avec les meilleures conditions. On veut tous le bonheur de nos enfants. A Sambreville, à Namur et certainement ailleurs aussi. C'est important de le dire. Même si ce n'est pas tous les jours facile.

Nous nous rendons compte que dans les cités, c'est trop souvent le "chacun pour soi". Il y a aussi un manque de rassemblement entre les locataires. Se rassembler nous aiderait à vivre mieux, à nous parler, à demander des changements.

Des militantes



NOS DROITS

DES NOUVEAUTES A PROPOS DU CONTRAT DE BAIL !

Conclure un contrat de bail pour son logement n'est pas simple.

C'est d'autant moins simple que la loi sur les baux à loyer s'applique même lorsque le contrat de bail dit le contraire ! On dit que la loi est impérative : elle s'impose au propriétaire et au locataire, qui n'ont pas la liberté de prévoir dans leur contrat des clauses qui sont contraires à ce que la loi prévoit.

Petit tour d'horizon de nouveautés récentes.

1) L'ENREGISTREMENT DU CONTRAT DE BAIL

Tous les contrats de bail doivent être enregistrés. Il s'agit d'une formalité administrative à effectuer auprès du Ministère des Finances. Désormais, cette formalité est gratuite pour autant qu'elle soit faite dans les deux mois de la signature du bail.

L'enregistrement du contrat de bail doit être effectué par le propriétaire. S'il ne le fait pas, ou s'il le fait au-delà des deux premiers mois de la signature du bail, il est passible d'une amende de 25 Euros. Le contrat de bail ne peut pas prévoir que l'amende sera payée par le locataire.

Autre sanction à l'encontre du propriétaire: tant qu'il n'a pas fait enregistrer le contrat de bail, le locataire peut mettre fin au bail à tout moment sans devoir donner le moindre congé préalable, c'est-à-dire sans devoir envoyer un renouveau dans un certain délai. Le locataire peut partir du jour au lendemain sans devoir payer la moindre indemnité pour rupture de contrat. Même si le propriétaire se dépêche d'aller faire enregistrer le

bail, c'est trop tard : le locataire qui a rompu le contrat ne doit payer aucune indemnité.

Attention : cette possibilité pour le locataire de rompre le contrat sans préavis ni indemnité est soumise aux conditions suivantes :

a) il doit s'agir d'un contrat de bail écrit (puisque'on ne peut reprocher à un propriétaire de ne pas avoir enregistré un bail verbal impossible à enregistrer !).

En cas de bail verbal, il n'y a pas d'obligation de l'enregistrer. En fait, il est impossible d'enregistrer un bail qui n'est pas constaté dans un écrit ! Conséquence : le locataire dans un bail verbal ne bénéficie pas de la protection accordée par la loi au locataire dans un bail écrit. La loi veut décourager les baux verbaux... mais en attendant c'est le locataire qui en paie les conséquences !

b) il doit s'agir d'un contrat de bail d'une durée supérieure à 3 ans (puisque cette nouveauté a été inscrite dans l'article de la loi qui parle des baux de plus de 3 ans... ce qui exclut les baux d'une courte durée inférieure à 3 ans... ce qui est manifestement une coquille dans la loi !!),

En cas de bail de courte durée (inférieure ou égale à 3 ans), cette possibilité de rompre le contrat sans préavis ni indemnité n'est donc pas possible. Par contre, si le contrat se poursuit au-delà des 3 ans, il se transforme automatiquement en bail de 9 ans, et à ce moment-là, le locataire peut utiliser ce mode de rupture.

c) il doit s'agir d'un départ du locataire après les deux premiers mois d'occupation du logement (puisque le propriétaire a deux mois pour faire enregistrer le contrat),

Attention : cette possibilité existe tant que le contrat de bail n'a pas été enregistré. Une fois que le propriétaire l'a fait enregistrer, le locataire ne peut plus s'en aller du jour au lendemain sans prévenir. Il doit désormais respecter les conditions et les délais habituels imposés par la loi pour mettre fin au bail.

Un conseil : un locataire peut toujours s'informer auprès de l'Administration pour savoir si son propriétaire a fait enregistrer le contrat de bail.

Enfin, le locataire peut lui-même prendre l'initiative de faire enregistrer le bail. C'est une protection supplémentaire en cas de vente de l'immeuble par le propriétaire par exemple.

Ce système entrera en vigueur à partir du 1er juillet 2007.

Comment savoir si mon contrat a été enregistré ?

Contactez les bureaux de l'enregistrement (Ministère des Finances)

A Namur : cité administrative, rue des Bourgeois 7/a (tél : 081 / 24 73 73)

Centre d'appel général pour connaître l'adresse dont on dépend : 02/572 57 57 tous les jours ouvrables de 8 à 17 h.

Philippe Versailles

AGENDA DES PROCHAINES REUNIONS CAVES

A NAMUR

Le mardi :

12 juin 2007 à 20h00

26 juin à 20h00

A CINEY-MARCHE

Réunion à Jemelle

le jeudi de 9h à 10h30.

A ANDENNE

Le mardi :

5 juin 2007 à 20h00

19 juin à 20h00

DES ENFANTS DE ANDENNE

EN ATTENDANT L'ATELIER DU MOIS D'AOUT...

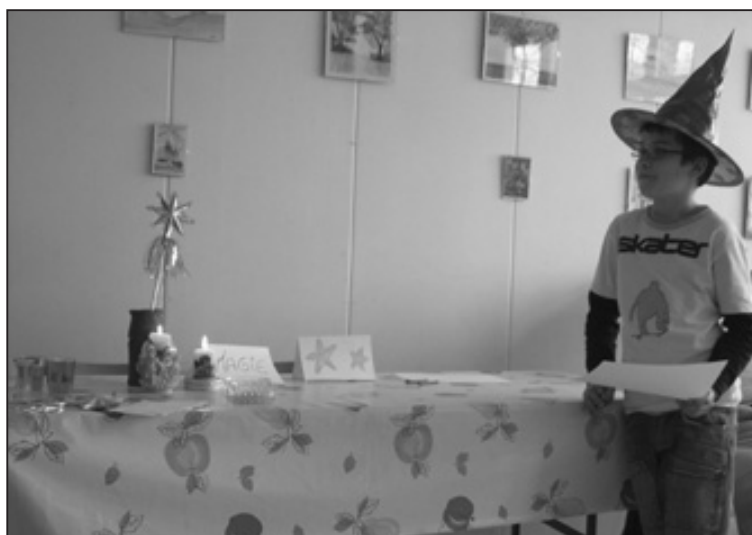
Les enfants s'initient à la magie.

Durant la semaine programmée fin août, nous recevrons la visite d'un magicien (Grégory) qui nous fera découvrir les secrets de son univers fantastique...



Avec lui, nous préparons un spectacle que les enfants feront découvrir à leurs familles le dernier jour des animations.

Delphine et Laetitia (nos deux stagiaires) se sont essayées aux premiers tours de passe-passe.



Ambiance !

DE NAMUR

REFLEXIONS

Lors des Caves précédentes, nous avons parcouru ensemble toute la note de politique sociale de Namur (2007-2012).

La première partie de celle-ci propose des constats sur Namur, notamment chiffrés. En 2ème partie, diverses propositions sur base de ces constats.

D'emblée, nous avons constaté que certains constats sont "orientés" pour introduire des propositions.

Nous continuerons notre réflexion

lors des Caves prochaines.

Le 10 juin 2007, nous sommes appelés à aller voter pour élire nos représentants à la Chambre et au Sénat. Nous avons regardé un petit film sur le rôle du pouvoir fédéral.

Il est important que chacun de nous puisse comprendre la démocratie de notre pays. En refaisant un peu l'histoire de notre pays, le débat a été très enrichissant et nous a permis de mieux comprendre les enjeux du droit de vote.

Une fleur

Quoi de plus beau à regarder et à apprécier
Avec sa beauté
et son parfum naturel
C'est pour cela qu'elle est si appréciée par les femmes
Quoi de plus beau à regardé qu'une femme qui la regarde
et qui a le regard qui étincelle devant un superbe bouquet de fleurs

Jacky Louis



"LA MAIN DANS LA MAIN"

le Quart-Monde en mouvement

Ont participé à ce numéro

d'Andenne :
l'équipe d'Actualités Andennaises,
de Ciney-Marche :
Fabien
de Namur :
Andrée, Cécile, Isabelle, le groupe des jeunes, Philippe et l'équipe de rédaction et d'envoi.

Abonnement :

Abonnement de soutien
fixé à 14,85 Euros/an
Cpte : 001-1237833-92
Luttes-Solidarités-Travail
64, rue Pépin
5000 NAMUR

Tous dons de plus de 30,00 Euros sont déductibles des impôts via le compte suivant pour les deux projets :

Cpte : 250-0083038-91

Veillez alors les adresser à:
CARITAS SECOURS francophone délégation de NAMUR -LUXEMBOURG

Pour **NAMUR** :
mention : projet n° 05/65 (LST)
Pour **ANDENNE**:
mention : projet n° 178 (LST Andenne)

Nos adresses de contact :

A Andenne:
L.S.T. Andenne asbl
Luttes-Solidarités-Travail Andenne
Rue d'Horseilles, 26 5.300 ANDENNE.
Tél: 085/84.48.22
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :
L.S.T. Ciney-Marche asbl
Chemin du Forbot de Jannée, 13b
5590 PESSOUX
Tél : 0479 28.90.57
ciney-marche@mouvement-LST.org

A Namur :
L.S.T.asbl
Luttes-Solidarités-Travail
Rue Pépin, 64 5.000 NAMUR
Tél: 081/22.15.12
namur@mouvement-LST.org

A Tubize:
Claire et Jean-François Funck
Rue du centre, 19 1460 Virginal
Tél:067/64.89.65
tubize@mouvement-LST.org

adresse du site LST

www.mouvement-lst.org

Chers lecteurs

N'hésitez pas à nous contacter...
Nous attendons vos articles,
vos remarques,
un petit coup de fil...

Traitement des photos et impression :
IMPRIBEAU Ste Ode • 061/68.888.35

Avec le soutien
de la Communauté française (Ministère de la
Culture et des Affaires Sociales)
et de la Région wallonne (direction générale de
l'économie et de l'emploi).

Bonne lecture

Petites nouvelles

A Dinant

Le 10 février 2007, un petit Jonathan est né chez Marie-Rose Lemer.

Félicitations à la maman ainsi qu'à sa grande soeur Jennifer.

A Namur

Nous avons appris le décès du papa de jojo Burnotte le 10mai 2007.

Toutes nos pensées vont vers la famille.